

CAPACITÉ DE MÉDECINE "ÉVALUATION ET TRAITEMENT DE LA DOULEUR"

FORMATION DIPLÔMANTE



FORMATION CONTINUE



La capacité Douleur est le pré-requis minimum pour diriger une consultation ou un centre de traitement de la douleur.

Une Formation Spécialisée Transversale (FST) douleur est mise en place depuis novembre 2018 mais le nombre d'internes formés ne permet pas d'assurer le renouvellement des médecins de la douleur et des responsables de structures

Le renouvellement des médecins lié à la démographie médicale actuelle ainsi que la nécessité de développer de nouveaux centres ou consultations de la douleur imposent de poursuivre cet enseignement pour former les futurs responsables de structures et les futurs médecins de la douleur d'Ile de France. A ce jour, les capacités de Paris IDF regroupent environ 70 étudiants en cursus.

Conditions d'admission

Public concerné et titres requis :

La capacité douleur s'adresse exclusivement à des médecins thésés, quelle que soit leur orientation et leur spécialité d'origine.

Inscription

1) Candidature:

Envoyer au préalable CV et lettre de motivation auprès du Responsable de Formation pour obtenir une autorisation pédagogique d'inscription :

Pr Nadine Attal
Hôpital Ambroise Paré
Tél.: 01 49 09 45 08 (secretariat Arianne Roquefort Villeneuve)
Fax: 01 49 09 44 35
nadine.attal@aphp.fr

2) Inscription Administrative :

a) Une fois l'autorisation pédagogique d'inscription délivrée, télécharger et retourner le dossier de pré-inscription avant le 30 septembre accompagné des pièces justificatives à :

Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines

UFR Simone Veil - Santé

Département DPC et Formation Continue

2, Avenue de la Source de la Bièvre

78180 Montigny-le-Bretonneux

b) Un accusé réception est envoyé par le Département DPC - Formation Continue (vérifier les indésirables en cas de non réception) accompagné du contrat de formation.

c) Dès réception du contrat de formation par le Département DPC -Formation Continue, les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non réception).

d) Procéder à l'inscription en ligne **sous 8 jours à compter de la date d'envoi des identifiants**
Le paiement en ligne des droits d'inscription est attendu

REGLEMENTS :

La capacité se fait en deux ans, vous devez régler chaque année :

502€

Pour la 1ère année, le paiement se fait en deux fois, 251 euros au moment de l'inscription et 251 euros après les résultats de l'examen probatoire pour les étudiants admis à poursuivre la préparation.

Pour la 2ème année, le paiement se fait en une fois, 502€ au moment de l'inscription.

Le règlement s'effectue en ligne, à réception de vos identifiants.

Contenu de la formation

Enseignement préliminaire pour l'examen probatoire (21h)

Enseignement de 1ère et de 2ème année: 140 h

30 jours de stage prévus en tout pour les deux années de capacité douleur

Contrôle de connaissances

1) Examen probatoire préalable à l'inscription :

Il fait suite à un enseignement de 3 jours reprenant les bases anatomiques, physiologiques, pharmacologiques et psychologiques indispensables pour suivre l'enseignement de la Capacité.

- Examen écrit anonyme de 3 heures comportant 6 questions

- Note moyenne égale à 10/20 pour obtenir l'autorisation d'inscription en 1ère année

- Aucune dérogation de passation de l'examen probatoire n'est accordée.

2) Modalités de validation des enseignements de la Capacité :

a) Examen de fin de 1ère année portant sur le module de connaissances fondamentales.

- Un examen écrit anonyme de 3 heures comportant 6 questions
- Note de 10/20 pour le passage en 2ème année
- Examen écrit de rattrapage pour les étudiants ayant obtenu une note entre 8 et 10/20 à la 1ère session

b) Examen de fin de 2ème année portant sur l'ensemble du programme clinique et thérapeutique

- Examen écrit anonyme de 3 heures comportant 6 questions dont 3 cas cliniques
- Examen oral: mise en situation et un cas clinique
- Double correction entre le jury local et une autre université (tirée au sort) organisant l'enseignement de la capacité
- La réussite à l'examen écrit (note au moins égale à 10/20) ou après oral de rattrapage (pour les candidats ayant obtenu une note entre 9 et 10/20 à l'examen écrit) conditionne le passage à l'examen oral.

L'obtention de la Capacité est soumise à :

- La réussite à l'examen écrit
- La réussite à l'examen oral
- La validation des stages cliniques par le Comité Pédagogiques local

Stages

3) Modalités de validation des stages

- Définies par le règlement intérieur de la Capacité
- Chaque étudiant a un carnet de stage qu'il fait remplir par les responsables de stage clinique au fur et à mesure de ses stages
- Lieux de stage principal et complémentaire sont tous des unités ou des centres pluridisciplinaires de prise en charge de patients douloureux chroniques ou cancéreux.
- Les stages cliniques sont d'une durée de 30 jours temps plein à effectuer avant l'examen oral de fin de 2ème année.

Année post-bac de sortie

[Autre]

Adresses et coordonnées

Nom et qualification du coordinateur de l'enseignement :

Pr Nadine Attal PUPH

Coordinateur de l'enseignement UVSQ

Faculté de médecine Versailles Saint Quentin

INSERM U987 et Centre d'Evaluation et de Traitement de la Douleur

Hôpital Ambroise Paré

9 Avenue Charles de Gaulle

92100 Boulogne Billancourt

Tél.: 01 49 09 45 08 (secrétariat Arianne Roquefort Villeneuve)

Fax: 01 49 09 44 35

Contacts formation continue

» Pour toute question concernant :

- les candidatures
- le contenu des enseignements
- le planning de formation et les dates
- les lieux de formation
- les examens ...

contacter le Responsable de Formation

Pr Nadine Attal
Hôpital Ambroise Paré
Tél.: 01 49 09 45 08 (secrétariat, Arianne Roquefort Villeneuve)
Fax: 01 49 09 44 35
nadine.attal@aphp.fr

» Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines

UFR Simone Veil - santé
Département DPC et Formation Continue
2, Avenue de la Source de la Bièvre
78180 Montigny-le-Bretonneux
fc-medecine@uvsq.fr
01 70 42 94 94 / 01 70 42 92 73 / 01 70 42 94 82

Nos missions :

- Inscription administrative
- Suivi du dossier de prise en charge
- Contractualisation
- Convention de stage
- Envoi du diplôme